COMMUNE DE ROCHEFORT

Plan communal d'affectation des zones - Zone à bâtir

Auteur du plan

GEA vallotton et chanard SA architectes - urbanistes FSU
rue de Bourg 26 1003 Lausanne tél. 021 310 0140 info@geapartners.ch

Le Directeur .....

La Cheffe de projet .....

Lausanne, le .....

Signature
Au nom du Conseil communal

Le/la Président/e : .....

Le/la Secrétaire : .....

Commune de Rochefort, le .....

Préavis
Le/La Conseiller/ère d'Etat chef/fe du Département du développement territorial et de l'environnement : .....

Neuchâtel, le .....

Adoption
par arrêté de ce jour. Au nom du Conseil général

Le/la Président/e : .....

Le/la Secrétaire : .....

Commune de Rochefort, le .....

Mise à l'enquête publique
du : ..... au : .....
Au nom du Conseil communal

Le/la Président/e : .....

Le/la Secrétaire : .....

Commune de Rochefort, le .....

Approbation
par arrêté de ce jour. Au nom du Conseil d'Etat

Le/la Président/e : .....

Le/la Chancelier/ère : .....

Neuchâtel, le .....

Sanction
par arrêté de ce jour. Au nom du Conseil d'Etat

Le/la Président/e : .....

Le/la Chancelier/ère : .....

Neuchâtel, le .....

Lausanne, le 27 mai 2024

19049 EG TS YL EP

Rochefort_NE//19049_PAL_revision12_projet_sig//19049_PAL_v4.qgs

[1] Type de contenus :

- Contenu contraignant => Défini par le plan communal d'affectation des zones et opposable aux tiers dans le cadre du PCAZ
- Contenu informatif => Défini par une autre procédure et opposable aux tiers dans le cadre de la procédure en question
- Contenu indicatif => Sans force obligatoire et non imposable aux tiers

[2] Dispositions légales en vigueur en date d'établissement du plan

Etabli sur la base des données de la mensuration officielle du 03.01.2024
Référence SGRF : 03012024_26410
Données cartographiques du SITN © 2024 / Service de la Géomatique et du Registre foncier

LÉGENDE

échelle 1:2 500

CONTENU CONTRAIGNANT[1]	Communale	Cantonale	Fédérale	Renvoi aux dispositions légales[2]
Urbanisation et protection du patrimoine bâti				
Zone d'habitation 1a				
Zone d'habitation 1b	X			Art. 8, 11 et 23, RCAZ
Zone d'habitation 1c	X			Art. 8, 11 et 23, RCAZ
Zone d'habitation 1d	X			Art. 8, 11 et 23, RCAZ
Zone d'habitation 1e	X			Art. 8, 11 et 23, RCAZ
Zone d'habitation 2	X			Art. 8, 11 et 23, RCAZ
Zone d'habitation 3	X			Art. 8, 11 et 23, RCAZ
Zone mixte 1	X			Art. 8, 12 et 23, RCAZ
Zone mixte 2a	X			Art. 8, 13 et 23, RCAZ
Zone mixte 2b				
Zone mixte 2c	X			Art. 8, 13 et 23, RCAZ
Zone d'activités économiques	X			Art. 8, 14 et 23, RCAZ
Zone d'utilité publique 1 - Constructible	X			Art. 8, 15 et 23, RCAZ
Zone d'utilité publique 2 - À constructibilité restreinte	X			Art. 8, 15 et 23, RCAZ
Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 1a - Constructible	X			Art. 8, 16 et 23, RCAZ
Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 1b - Constructible	X			Art. 8, 16 et 23, RCAZ
Zone de verdure	X			Art. 8, 17 et 23, RCAZ
Zone de transport (aire publique de circulation - aire ferrovaire)	X			Art. 8, 20 et 23, RCAZ
Autre zone à bâtir - Zone de chalets	X			Art. 8, 18 et 23, RCAZ
Plan de quartier : Périmètre soumis à PQ / Périmètre de PQ en vigueur	X			Art. 9 et 26 à 27, RCAZ
Périmètre à prescriptions particulières	X			Art. 9 et 28 à 30, RCAZ
Périmètre à ordre contigu obligatoire	X			Art. 9 et 24, RCAZ
Bâtiment intéressant - Catégorie 1 - Valeurs de 0 à 3 en zone à bâtir	X			Art. 31 et 34, RCAZ
Bâtiment typique et pittoresque - Catégorie 2 - Valeurs de 4 à 6 en zone à bâtir	X			Art. 32 et 34, RCAZ
Bâtiment perturbant - Catégorie 3 - Valeurs de 7 à 9 en zone à bâtir	X			Art. 33, RCAZ
Bâtiments dignes de protection hors de la zone à bâtir	X			Art. 34, RCAZ
Agriculture et autres zones et territoires				
Zone agricole / Aire forestière / Cours d'eau et étendue d'eau / Espace de transport	X			Art. 8, 22 et 23, RCAZ
Zone d'utilisation différée	X			Art. 8, 21 et 23, RCAZ / Art. 52, LCAT
Protection naturelle et paysagère				
Zone à protéger communale	X			Art. 8 et 44 à 53 RCAZ
x m — Distance des constructions par rapport à la forêt	X			Art. 17, al. 3, LCAT
x m — Distance des constructions par rapport au cours d'eau	X			Art. 58 et 59, RCAZ / Art. 17, al. 3, LCAT

CONTENU INFORMATIF[1]	Communale	Cantonale	Fédérale	Renvoi aux dispositions légales[2]
Agriculture et autres zones et territoires				
Surface d'assolement inscrite à l'inventaire cantonal		X		Art. 3, al.5, LCAT
Protection naturelle et paysagère				
Zone à protéger cantonale		X		Règlement du PAC concerné
Zone de crêtes et de forêts		X		Décret concernant la protection des sites naturels du canton Arrêté fixant le statut des réserves naturelles neuchâteloises de la faune et de la flore
Réserve naturelle de la faune et de la flore		X		
Objet particulier à protéger		X		Arrêtés de classement / Art. 30, LCPN
Distance des constructions par rapport à la forêt		X		Art. 17, al. 1, LCAT
Protection des captages des eaux souterraines				
Zone de protection des captages S1		X		Art. 60, RCAZ / LPGE
Zone de protection des captages S2 / S2 à efficacité limitée		X		Art. 60, RCAZ / LPGE
Zone de protection des captages S3		X		Art. 60, RCAZ / LPGE

CONTENU INDICATIF[1]	Communale	Cantonale	Fédérale	Renvoi aux dispositions légales[2]
Protection naturelle et paysagère				
Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels d'importance nationale IFP			X	LPN
Inventaire fédéral des sites de reproduction des batraciens			X	OBat
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale			X	OPPPS
Autres informations				
Périmètre archéologique		X		LSPC
Périmètre de sécurité des places de tir		X		Ordonnance sur les installations de tir
Ligne électrique aérienne				
Limite communale				

SECTEUR DE BROT-DESSOUS

SECTEUR DES GRATTES

SECTEUR DE CHAMBRELIEN

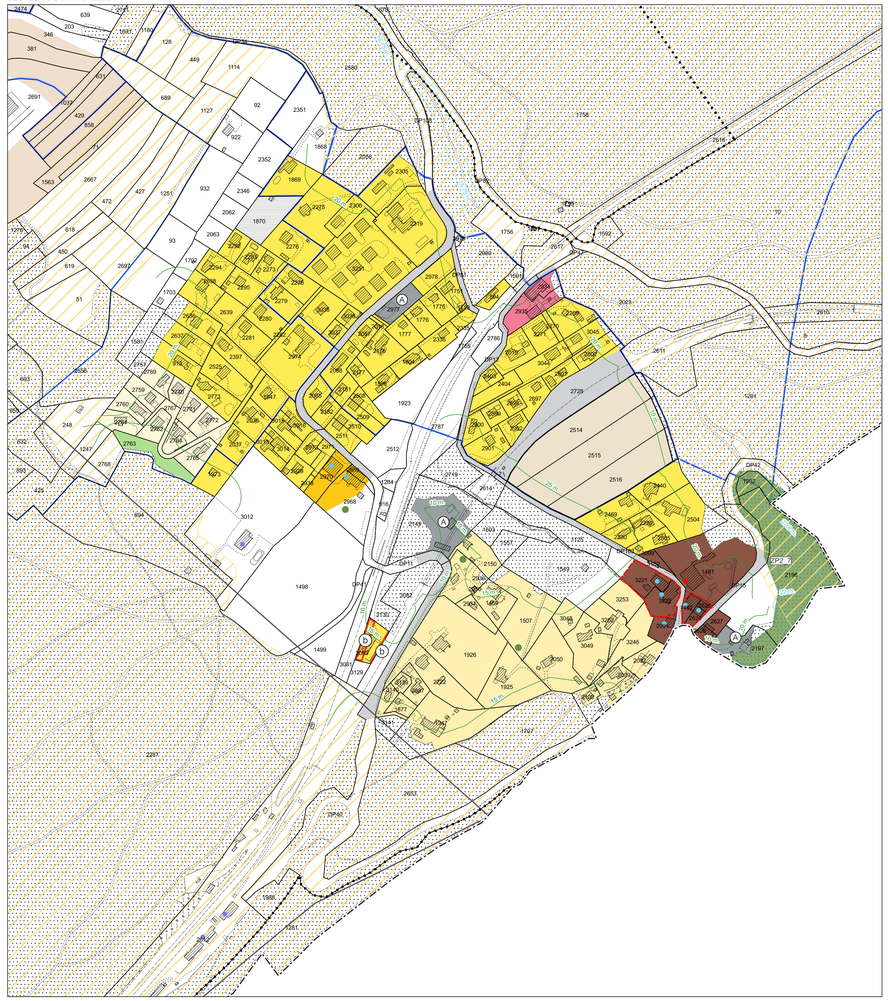

SECTEUR DE MONTEZILLON

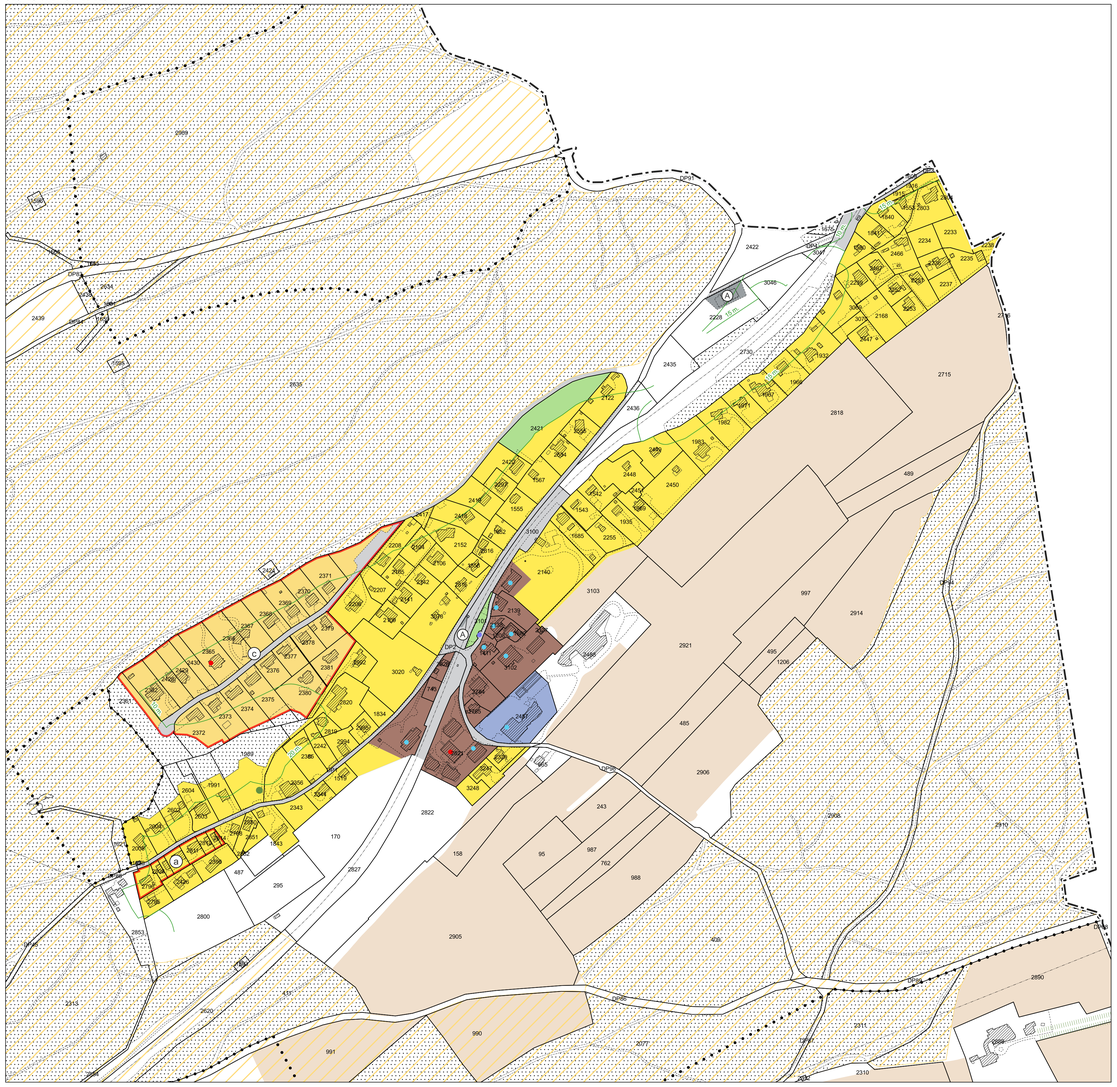
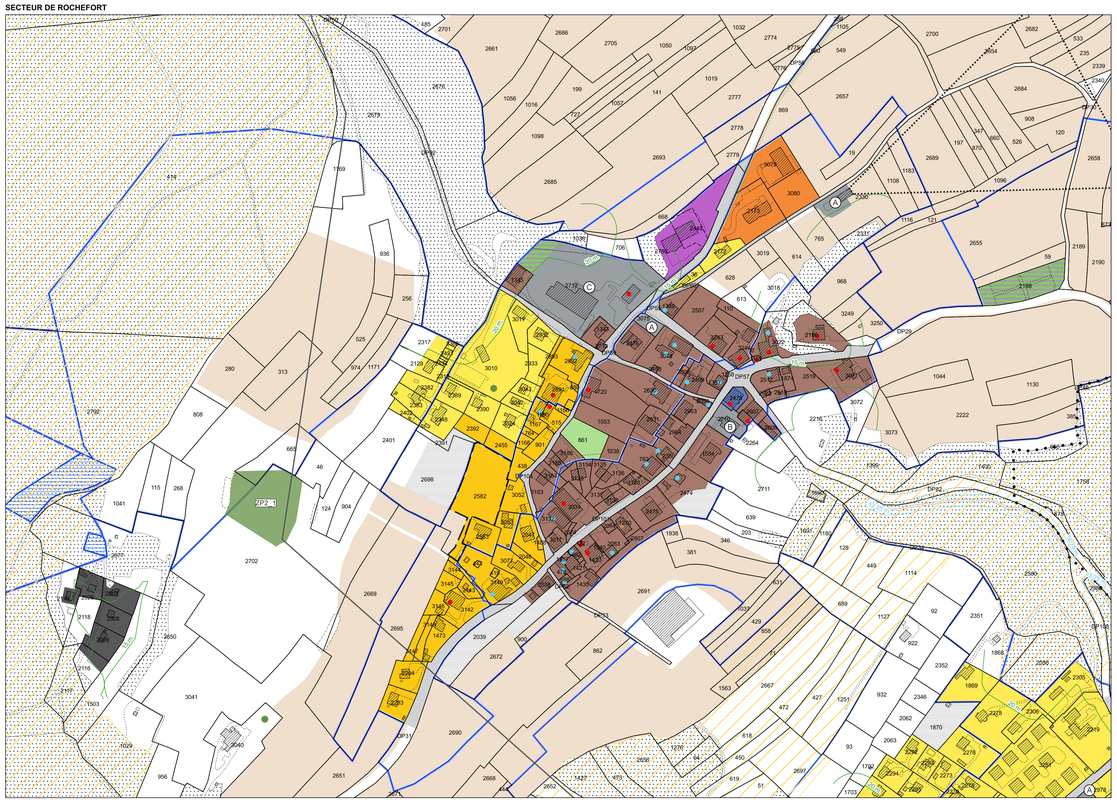
SECTEUR DE ROCHEFORT